

PROTCOLE *sanitaire*

MESURES DE PRÉVENTION - COVID-19



Notre pays traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent, en raison de la pandémie de COVID-19.

Afin de ralentir la propagation du Coronavirus sur le territoire français, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles, concernant notamment les règles de santé et de sécurité applicables à l'ensemble de la population et, par conséquent, aux acteurs économiques.

Ces mesures ont un impact sur le fonctionnement de l'ensemble de nos structures communales ainsi que sur l'accueil des usagers des services publics que nous représentons.

Afin de pouvoir reprendre nos activités et missions tout en protégeant la santé et la sécurité des salariés et des usagers, nous avons élaboré un protocole sanitaire visant à limiter les risques de propagation du virus tout en assurant la continuité du service public, conformément aux préconisations édictées par les pouvoirs publics détaillant les mesures de prévention.

Ce protocole sanitaire est mis à jour en fonction des évolutions réglementaires et des besoins et impératifs de chaque site.

CENTRE EQUESTRE DE THÔNES

PHASE 2 - DU 02/06/2020 AU 21/06/2020

Ce qu'il faut savoir sur le virus

Les coronavirus constituent une famille de virus, à l'origine chez l'homme de maladies allant d'un simple rhume à des pathologies respiratoires graves.

Les personnes à risque :

- les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires ;
- les diabétiques non équilibrés ou présentant des complications ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les patients atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise ;
- les malades atteints de cirrhose au stade B de la classification de Child-Pugh au moins ;
- les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m²) par analogie avec la grippe A(H1N1)09, mais aussi une obésité avec IMC > 30 kgm⁻² ;
- les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur en raison d'un risque accru de surinfection bactérienne ou de syndrome thoracique aigu ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- les femmes enceintes, au troisième trimestre de la grossesse, compte tenu des données disponibles et considérant qu'elles sont très limitées.

Modes de transmission :

Les infections pulmonaires à coronavirus se transmettent :

- Par voie aérienne (postillons, toux,...) lors d'un contact étroit et rapproché avec une personne infectée.
- Par l'intermédiaire d'un objet contaminé ou d'une surface contaminée puis avec un contact avec les muqueuses du visage (bouche, nez, yeux).



Résistance du virus :

- Le virus peut rester actif jusqu'à :
- . 3 heures sur une surface sèche
 - . 6 jours sur une surface humide

Le respect strict des gestes barrières

Le premier jour de la reprise de votre activité, un kit de sécurité de gel hydroalcoolique, masques ainsi que le présent protocole sanitaire sera à votre disposition. Le respect strict des gestes barrières et des mesures d'hygiène seront les conditions sine qua non de toute reprise.

1. **Se laver les mains TRÈS régulièrement (toutes les 2 heures minimum) et soigneusement avec eau et savon.**



En cas d'absence de point d'eau, utiliser un gel hydro-alcoolique.



2. **Tousser ou éternuer dans le coude.**



3. **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle.**

4. **Respecter la règle de distanciation sociale : 1m minimum entre chaque personne.**



5. **Ne pas se serrer la main ni s'embrasser.**

Ce que nous mettons à votre disposition :

- Affichage des gestes barrières dans les lieux de passage et d'accueil, les lieux communs, les vestiaires et sanitaires.
- Mise à disposition de plusieurs points d'eau, de savon, de gel hydro-alcoolique, papier essuie-main jetable, produits de désinfection, masques chirurgicaux, visières de protection.
- Mise à disposition des poubelles avec mise en place de circuit de vidage en respectant les mesures d'hygiène barrières.

Les réflexes que vous devez avoir :

- Laver avec de l'eau chaude et du savon tous les ustensiles et surfaces utilisés après votre passage dans des lieux communs.
- Identifier individuellement vos équipements de travail.
- Aérer les espaces de travail toutes les 4 h.

LE MOT D'ORDRE EST PROTÉGER LES SALARIÉES ET SE PROTÉGER SOI-MÊME

Mesures prises pour le personnel :

- Affichage des mesures barrières et sensibilisation récurrente verbale.
- Mise à disposition de produits de désinfection EN 14 476, savon, gants : attribution de matériel et lot de chevaux à travailler à chaque salariée.
- Auto-surveillance médicale.
- Mise à disposition de masques chirurgicaux, de gel hydro-alcoolique et de visières de protection.

Mesures prises pour le public - 2^{ème} phase :

- Avant la réouverture, mail d'information aux adhérents expliquant les conditions d'accueil.
- Sur le site, affichage des mesures barrières + distanciation physique + consignes d'organisation.
- Sens de circulation unique dans les installations (fléchage). Entrée : le long des bâtiments / Sortie : le long des paddocks.
- Point d'attente (mesures barrières à respecter) pour les enfants (primaire) entre le parking et les barres. Ils seront pris en charge par la monitrice.
- Lavage des mains à la douche.
- Mise à disposition de liquide hydro-alcoolique à l'entrée des écuries : passage obligatoire avant et après le cours.
- 10 personnes maximum par groupe (enseignant compris).
- Pratique en plein air et en manège autorisée.
- Accès à la pratique aux cavaliers (niveaux : débutants au G+).
- Cours baby : non ouverts.
- Tours poneys en main : non ouverts.
- Pas d'accès au local d'accueil pédagogique, aux parties privées.

- Port du masque obligatoire avant et après la pratique (collégiens/lycéens/adultes).
- Masque à usage unique à jeter dans poubelle dédiée juste avant le départ.
- Utilisation du matériel de pansage personnel, pas de prêt de casque.
- Equidés préparés au box ou paddock par les cavaliers autonomes, par les monitrices pour les cavaliers non autonomes.
- Accès sellerie club : une personne à la fois.
- Matériel désinfecté après chaque cours par les monitrices + poignées (temps réservé à la désinfection entre les cours).
- Temps de présence pour la pratique uniquement : 1h30 maxi.
- Pas de côtoiement entre les groupes (accueil en décalé).
- Pas d'accompagnant sur le site.
- Privilégier les échanges par mail, téléphone et sms.
- Privilégier les règlements par virements.



Au club,



J'arrive à l'heure,



je suis les flèches
pour entrer et
pour sortir,

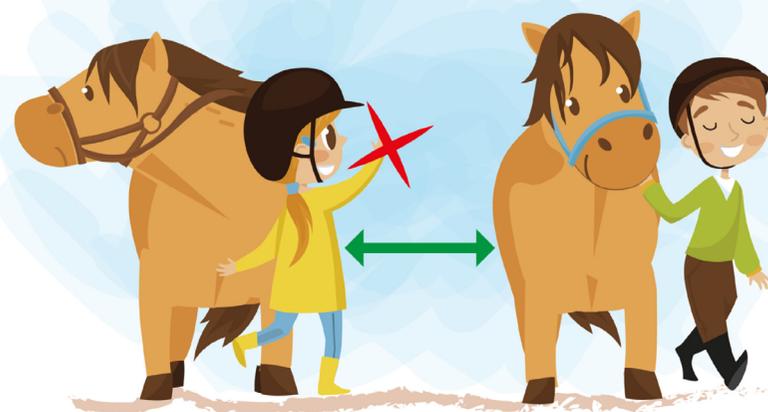


je salue mes amis à
distance,



je respecte
les consignes
du moniteur.

Je ne caresse et ne
touche que **mon poney**





J'éternue dans mon
coude,



je me mouche et je jette
immédiatement le
mouchoir dans une
poubelle,



je me lave régulièrement
les mains,



je respecte
les distances
physiques.

LES BONNES PRATIQUES DANS LES PONEY-CLUBS ET CENTRES ÉQUESTRES

Mesures sanitaires appliquées dans les établissements FFE pour une reprise des activités équestres dans des conditions optimales de sécurité.



Gestion des accès
pour réguler les flux



Application
des gestes barrières



Désinfection
régulière des zones
de contact
et du matériel



Cavalier en tenue
d'équitation propre,
lavée à 60°
après chaque usage



Respect
de la distance
physique



Sens de circulation
sur un chemin
balisé



Activité sportive, individuelle, de plein air et en sécurité

en date du 5 Mai 2020

AIRE DE PRATIQUE



Je respecte les horaires



Je me lave les mains



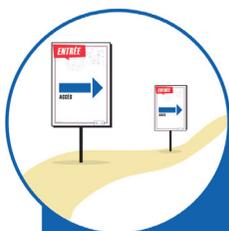
Je respecte la distance physique



Je monte à cheval sans masque



Je ne touche pas le matériel de piste



Je respecte le sens de circulation sur le chemin balisé

en date du 5 Mai 2020

INFORMATIONS CONSIGNES CAVALIERS

Au club,
les bons gestes à adopter



Je respecte les horaires



J'arrive en tenue d'équitation, muni d'un masque



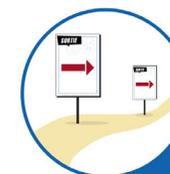
Je respecte la distance physique



Je me lave les mains régulièrement



J'utilise uniquement mon matériel



Je respecte le sens de circulation sur le chemin balisé

en date du 5 Mai 2020

ACCÈS DES PROPRIÉTAIRES AUX INSTALLATIONS

Mesures générales



✓ Vérifier les conditions d'ouverture.



✓ Respecter le planning d'accès.



✓ Respecter les gestes barrière.



✓ Consulter les consignes de l'établissement.



✓ Fixer vos rendez-vous avant de venir.

Équipement individuel



✓ Venir en tenue d'équitation, propre, lavée à 60° à chaque usage.



✓ Porter un masque.



✓ Prévoir une gourde d'eau.



✓ Utiliser uniquement son matériel personnel.

Au club



✓ Respecter le sens de circulation sur le chemin balisé.



✓ Respecter la distance physique.



✓ Accéder à la sellerie "propriétaires" avec l'accord du dirigeant pour récupérer son matériel d'équitation ou garder son matériel d'équitation chez soi entre les séances.



✓ Nettoyer son matériel au savon après chaque usage.



✓ Venir avec son propre matériel, le laver à 60° une fois utilisé.



✓ Ne pas toucher les différents matériels de l'établissement y compris sur les aires de pratique.



✓ Préparer et soigner son cheval dans son box.



✓ Ne pas toucher les autres équidés.



**Il est de la responsabilité
de chacun de respecter les consignes
et de suivre les nouvelles préconisations gouvernementales.**